Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-144-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023

RESSOURCES
FINANCES

Budget principal : affectation des résultats 2022

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2023-144

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**79**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**87**
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2023, le 26 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 juin, s'est réuni à Châteauneuf-en-Thymerais sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) . M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY-SUR-EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Patrick JOUATEL (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Danielle GIRARD (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-144-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Brigitte BINOIST (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Céline BUESSINGER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET); Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAU-DUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :
M. Arnaud DAUTREY (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-144-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2022, soit :

section d'investissement : - 1 736 001,59 €
section de fonctionnement : 19 565 305,22 €

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2022, les montants sont les suivants :

	Reste à réaliser
Dépenses	739 471,90 €
Recettes	530 333,17 €
Solde	209 138,73 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES
1 945 140,32 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
DEPENSES
1 736 001,59 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES
17 620 164,90 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2022 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2023.

Références règlementaires :
Vu *le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, l'instruction budgétaire et comptable M14,*
Vu *la délibération du conseil communautaire n° 2023-081 du 22 mai 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-144-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 05/07/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 05/07/2023**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jean-Louis RAFFIN** **Secrétaire de séance**